



BARJAC



Sommaire :

- Mot du maire
- Compte rendu du Conseil Municipal
- Le saviez-vous / Bibliothèque / Associations
- État Civil

AVRIL 2019

Le mot du Maire

* Comme je vous l'avais indiqué sur le précédent bulletin, depuis le 1er janvier 2019 la Communauté de Communes Cœur de Lozère a pris la compétence eau et assainissement. Concrètement, cela signifie que la Communauté de Communes Cœur de Lozère s'occupe désormais de la gestion eau et assainissement pour les communes de Badaroux, Balsièges, Barjac, le Born, Mende, Pelouse et St Bauzile. Afin de préparer au mieux la délégation de Service Public qui entrera en vigueur le 1er janvier 2020, **le relevé des compteurs se fera fin 2019 et une seule facture sera établie cette année**, comprenant l'abonnement et la consommation ; contrairement aux années précédentes où il y avait 2 factures distinctes : une pour l'abonnement et une pour la consommation. Pour cette année, les prix de l'eau et de l'assainissement restent identiques aux années précédentes. Pour autant, le dernier relevé de compteur ayant eu lieu en été 2018, votre facture d'eau connaîtra certainement une hausse eu égard à une consommation établie sur 18 mois environ (juillet 2018-décembre 2019).

* Cet hiver, nous avons connu quelques problèmes avec des épisodes neigeux suivis de périodes de gel qui ont rendu nos voies communales glissantes. Il est vrai que ces dernières années, le Conseil Municipal s'était inscrit dans une démarche écologique et environnementale en utilisant moins de sel et plus de pouzzolane. Au vu de la difficulté que nous avons eu cet hiver pour maintenir nos voies communales propres et dégagées, le Conseil Municipal a décidé de prioriser la sécurité des usagers par rapport à l'environnement. Désormais nous utiliserons du sel de salage en quantité suffisante lorsque nous aurons des périodes de gel importantes. Sachez que nos 2 agents, Philippe et Sébastien, font le maximum pour assurer au mieux le déneigement sur notre commune et vous apporter une sécurité optimale pour vos différents déplacements sur nos routes. Toutefois je ne peux que vous inciter à vous équiper correctement en pneumatiques afin d'assurer votre propre sécurité.

* Lors de sa réunion du 19 février, le Conseil Municipal a défini les principales orientations budgétaires pour l'année 2019 :

- Terminer les travaux du Centre Culturel Communal.
- Aménager le sous-sol de la supérette en garages communaux.
- Terminer l'enfouissement des réseaux secs sur le centre du village et sur la rue de l'école.
- Construire un local pour stocker la pouzzolane et le sel de salage afin de faciliter l'utilisation en période hivernale.
- Mettre en place un programme de voirie comme chaque année afin de garder en bon état nos voies communales.
- Finaliser les traitements UV sur les bassins d'eau potable de Pierrefiche, Raspailac, Le Villaret, Recoulettes et Barjac Bas.

* Vous avez été nombreux à participer au repas offert par la Commune le 13 janvier : un bon moment de joie et de convivialité. Je voudrais remercier toute l'équipe qui a participé à ce moment festif et plus particulièrement Jean-Luc AUDOUIN, notre cuisinier, et Anne-Marie SOBLECHERO, 1ère adjointe, qui ont été les 2 chefs d'orchestre de cette journée.

Le Maire,
Francis BERGOGNE

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

La dernière modification des statuts en date, actuellement en vigueur, relève de l'arrêté préfectoral n° PREF-BICCL-2017-355-0003 du 21 décembre 2017. Par délibération en date du 8 novembre 2018, le conseil communautaire a procédé à la modification de ses statuts.

La délibération de la Communauté de Communes précitée vise à ajouter les compétences suivantes :

- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L 2224-8 du CGCT ;
- Eau : production, transport, stockage et distribution de l'eau potable
- la gestion du Village de Vacances « Le Colombier » situé au Complexe sportif JJ DELMAS
- la gestion du Centre d'Hébergement « Le Chalet » situé au Complexe sportif JJ DELMAS
- la gestion de L'Auberge de Jeunesse situé au Complexe sportif JJ DELMAS,
- la gestion du Parcours Acrobatique en Hauteur situé sur le Causse de Mende,
- la gestion des eaux pluviales urbaines, telle que définie aux articles L 2226-1 et R2226-1 du CGCT,
- Perception de la Taxe de Séjour

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

APPROBATION DU MONTANT DES CHARGES TRANSFEREES

Suite à l'adhésion à la Communauté de Communes Cœur Lozère et conformément aux dispositions en vigueur, la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges (CLET) s'est réunie le 8 novembre 2018 afin de chiffrer de manière définitive le montant financier des compétences transférées au 1er Janvier 2018,

Le Conseil Municipal **approuve** le montant du transfert des charges tel que défini par la CLET, qui détermine une attribution de compensation positive à hauteur de 75 431.20 € pour la commune de Barjac.

Participation des communes au transport scolaire. Année 2017/2018

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage. L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20% du coût moyen départemental d'un élève transporté soit 379 € pour un coût total de 1 899 € pour l'année scolaire 2017/2018. 22 enfants domiciliés dans la commune ont été transportés vers notre école publique, la quote part communale s'élève donc à 8 338 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les obligations statutaires en matière d'assurance maladie et accident de travail envers le personnel communal, telles qu'elles sont définies par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour le personnel titulaire et par le décret n°88-145 du 16 février 1988 pour les agents non titulaires.

Il met ainsi en avant le coût financier que devrait supporter le budget de la collectivité en cas d'absentéisme important ou d'accident de travail grave et de décès.

Le Conseil Municipal adopte l'adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère auprès de ETHIAS/COLLECTEAM-YVELIN, à compter du 1er janvier 2019 et ce pour une durée de 4 ans :

- pour le personnel affilié à la CNRACL : **taux global de 4.97% (frais de gestion du CDG 48 inclus)**
- pour le personnel affilié à l'IRCANTEC : **taux global de 1.26% (frais de gestion du CDG 48 inclus)**.

Suppression poste ATSEM - Création poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 29 novembre 2018 relatif à la suppression de cet emploi, en raison du départ à la retraite de l'agent en poste, Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, en raison du recrutement d'un agent sur ce poste, Le Maire propose au Conseil Municipal :

la suppression d'1 emploi d'ATSEM Principal de 1ère classe permanent à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires et la création d'1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 31 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Révision des loyers des logements communaux 2019

Monsieur le Maire indique que, conformément aux baux signés avec les locataires des logements communaux, il convient de réviser les loyers des logements en 2019, en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE, et connus au moment de la date anniversaire du bail. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable

Ajustement du montant de la subvention du livret monument aux Morts

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits nécessaires ouverts à l'article 6574, pour la réalisation d'un livret pour le centenaire de la Guerre 14-18 sont insuffisants pour cette subvention. Il avait été prévu 1 200 € au Budget Primitif. Le coût réel de l'opération s'élève à 1 736.40 €. Le Maire invite le Conseil Municipal à ajuster le montant définitif de la subvention allouée à cette opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable

Objet : Tarifs communaux 2019

Le Maire propose au Conseil Municipal de définir les tarifs des prestations communales pour 2019 comme suit :

NATURE DE LA PRESTATION		TARIFS 2019		
CIMETIERE	<i>ACHAT CONCESSION (30 ans) le m²</i>	100 €		
	<i>NICHE COLUMBARIUM (30 ans)</i>	650 €		
SALLE COMMUNALE	ASSOCIATIONS	<i>ASSOCIATIONS (annuel)</i>	110 €	
	HABITANTS	<i>CUISINE</i>	42 €	
		<i>SALLE ENFANT SCOLARISE</i>	42 €	
		<i>SALLE + CUISINE (2 jours)</i>	183 €	
	COMMUNE	ASSOCIATIONS	<i>Associations proposant une activité sportive ou culturelle hebdomadaire (annuel)</i>	188 €
			<i>SOIREE en semaine ou WE (pas prioritaire)</i>	52 €
		HORS COMMUNE	<i>ASSOCIATIONS (2 jours)</i>	198 €
			<i>SALLES DE REUNIONS</i>	47 €
			<i>SALLE + CUISINE (2 jours)</i>	345 €
			HABITANTS	<i>ASSOCIATIONS COMMUNE (Forfait)</i>
	<i>HABITANTS DE LA COMMUNE (1 table et 4 chaises)</i>	5 €		
	LOCATION CHAISES ET TABLES			
BARNUM	<i>Habitants de la Commune et Associations hors commune</i>	118 €		

MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES D'EAU POTABLE : SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le maire rappelle au conseil que la commune doit acquérir l'emprise des périmètres de protection immédiate (PPI) des captages d'eau potable et des réservoirs AEP de la commune. Des délibérations ont déjà été prises dans ce sens le 09 octobre 2018. La commune a par la suite choisi de réaliser cette acquisition par le biais d'un acte administratif.

Conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, quand un Maire authentifie un acte, la commune partie à l'acte est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser madame Anne-Marie SOBLECHERO, première adjointe, à signer toutes pièces et tous actes se rapportant aux acquisitions des parcelles mentionnées plus haut. Avis favorable.

Participation des communes de Cultures et d'Esclanèdes aux frais de fonctionnement de l'école publique de Barjac

Monsieur le Maire rappelle que suite au rattachement de la commune de Barjac à la Communauté de Communes Cœur Lozère au 1er janvier 2017, la compétence scolaire (gérée auparavant par la Communauté de Communes du Pays de Chanac) incombe désormais à la commune de Barjac.

Vu la délibération 2018_90 en date du 22 octobre 2018 de la Commune de Chanac fixant le coût de participation des communes au fonctionnement des écoles à 1 000 € par élève pour les Communes des Salelles, Cultures, Chanac et Esclanèdes,

Considérant que les communes de Cultures et d'Esclanèdes ne disposent pas d'école, il y a lieu de procéder à la répartition des charges de fonctionnement en matière scolaire des élèves inscrits à l'école de Barjac.

Il propose à l'assemblée d'acter un montant de participation par élève identique à celui de la commune de Chanac, soit 1 000 € par enfant pour l'année 2018 ; sachant que le coût réel de fonctionnement d'un élève à l'école de Barjac est de 1 228 €. Ainsi cette délibération du Conseil Municipal permettra aux parents des communes concernées de mettre leur enfant dans l'école de leur choix.

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 février 2019**Garantie communale - SA HLM LOZERE HABITATION**

Vu la demande formulée par la SA d'HLM LOZERE HABITATIONS, le conseil accorde sa garantie à hauteur de 75% pour le remboursement des prêts d'un montant total de 37 335 euros souscrit par l'emprunteur cela pour la durée totale des Prêts, jusqu'au complet remboursement. Avis favorable du Conseil Municipal.

Délibération fixant les taux de promotion relatifs aux avancements de grade

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 100 % les taux de promotion applicable à l'ensemble des agents communaux, ainsi l'avancement des agents n'est pas bloqué.

Travaux d'électrification des réservoirs : versement fonds de concours

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, des devis estimatifs ont été établis pour ces projets dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement de fonds de concours selon les plans de financement suivants :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS réservoir du villaret (107ml sur le domaine public dont 100ml sont entièrement pris en charge par le SDEE)	10 120.96 €	Participation du SDEE	7 357.26 €
		Fonds de concours de la commune domaine public : 7ml x 11€ domaine privé : 60% des travaux /4 477,83)	2 763.70 €
Total	10 120.96 €	Total	10 120.96 €

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS réservoir de Pierrefiche (61ml sur le domaine public entièrement pris en charge par le SDEE)	17 005.31 €	Participation du SDEE	12 172.83 €
		Fonds de concours de la commune domaine privé : 60% des travaux /8 054,13)	4 832.48 €
Total	17 005.31 €	Total	17 005.31 €

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS réservoir de Recoulettes (soit 541 mètres dont les 100 premiers mètres sont entièrement pris en charge par le SDEE)	34 862.88 €	Participation du SDEE	25 237.88 €
		Fonds de concours de la commune (100ml x 11€ + 341x25€))	9 625.00 €
Total	34 862.88 €	Total	34 862.88 €

Pour ce qui du **réservoir de Raspailiac**, l'extension à réaliser, d'une longueur de 75ml, s'élève à 9357.26€ montant entièrement pris en charge par le SDEE puisque inférieure à 100ml.

Travaux d'électrification abords de l'école : versement fonds de concours

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, des devis estimatifs ont été établis pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement des fonds de concours selon les plans de financement suivants :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS Abords Ecole	25 735.75 €	Participation du SDEE	22 518.78 €
		Fonds de concours de la commune (15% du montant HT des travaux)	3 216.97 €
Total	25 735.75 €	Total	25 735.75 €
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil Abords Ecole	31 499.59 €	Participation du SDEE	20 999.73 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	10 499.86 €
Total	31 499.59 €	Total	31 499.59 €

Demande de subvention au titre des amendes de Police 2019

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Mise aux normes du passage plateau existant sur la RD142 pour un montant de **4 446 € HT**
 - Glissière de sécurité métallique (6 708 € HT) + longrine béton (11 440 € HT) sur la VC de Recoulettes pour un montant total de travaux de **18 148 € HT**
- Soit un montant total de 22 594 € HT

Mise à jour du tableau des emplois permanents

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune de Barjac, Le conseil municipal adopte le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1er janvier 2019 : soit 7 agents répartis en 6,32 équivalents temps plein.

Élections européennes

26 mai 2019



Vous êtes citoyen européen, choisissez l'Europe que vous voulez

Aller **voter**, c'est **choisir** un projet pour l'Europe en phase avec **vos convictions** et **vos valeurs**. C'est **choisir** la composition du prochain Parlement européen et **influencer** les décisions qu'il prendra au cours des **5 prochaines années**.

Le Parlement européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

Un Parlement européen qui vous représente

**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**

  **705 ***

**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS FRANÇAIS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**

  **79 ***

* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **le 31 mars 2019**, sur internet ou en mairie.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

cettefoisjevot.eu

POUR EN SAVOIR PLUS :



www.touteleurope.eu



www.europedirectfrance.eu



La processionnaire du pin

Voici quelques informations sur l'opération initiée par le département, en complément de la plaquette jointe au bulletin.

J'ai positionné, en accord avec les propriétaires, les 6 nichoirs à mésanges et les 4 abris à chauves-souris dans des secteurs habités atteints par la processionnaire : bordure de la forêt au dessus du lieu dit La Vigne, merlons au dessus du village, proximité des chalets des Pépites.

Le but de cette action est de sensibiliser la population à la lutte biologique de ce ravageur. Une mésange peut manger jusqu'à 500 chenilles par jour surtout s'il y a des petits, l'hiver elle peut aussi éventrer des nids et manger les chenilles à l'intérieur, une chauve-souris peut chasser autant de papillons (nocturne) dans une nuit. Voilà qui donne tout son sens au site Natura 2000 des falaises de Barjac. Les 10 pièges à phéromones seront placés début mai. Ils attirent les mâles à la recherche de femelles ce qui contribue à limiter la prolifération.

Si vous passez à proximité des ces équipements merci de les respecter et de ne pas déranger les éventuels habitants.



Sentiers de randonnées : Appel à participation

Le balisage peinture des 4 sentiers de la commune doit être refait cette année.

Si des personnes sont intéressées par cette activité, je propose une petite session de « formation » au balisage sur un nouveau petit itinéraire de 2km à Méjantel. Nous pourrons ensuite nous répartir les 45 km actuellement en place sur la commune. Je vous propose deux dates : samedi 6 avril après-midi et mercredi 10 avril après-midi. Rendez vous à la mairie à 14h.

Inscrivez vous à la mairie auprès de Coralie ou de Christian Saint Leger au 07 86 21 32 79.

BIBLIOTHEQUE



Des animations gratuites autour du livre à destination de vos tout-petits

Pour les 0-3 ans

**Samedi 25 mai 2019 à 10h00
Avec Magali Allié**

Et

**Samedi 22 juin 2019 à 10h00
Avec Brigitte BEAURY**

à la bibliothèque de Barjac

« PRINTEMPS DES POETES »

Belle ambiance à la bibliothèque municipale vendredi 15 mars où les enfants de l'école, de la grande section au cours moyen, avaient rendez-vous avec FIFAME pour participer de manière ludique, à son spectacle de poésie « slamée », qui a enthousiasmé petits et grands.





Réservation au
07.86.66.22.75
apebarjac@gmail.com



**Inscription à l'école publique
des enfants nés en 2016 et 2017
ainsi que les enfants des nouveaux arrivants**

Vous pouvez prendre contact avec la Directrice
de l'école au 04.66.47.01.24
afin d'inscrire votre enfant pour la rentrée scolaire
2019/2020

24^{eme} (48)
MARCHÉ AUX PUCES DE BARJAC
Dimanche 5 mai 2019

Buvette et restauration sur place toute la journée.
Plus de 130 exposants et 800m d'exposition.

Infos : www.apebarjac.fr ou apebarjac@gmail.com ou par téléphone au 07 86 66 22 75

Club Le Cénaret



Le Club du Cénaret propose à ses adhérents
le programme suivant pour les 3 mois à venir :

- Marche hebdomadaire le vendredi à partir du 19 avril. Rendez-vous ce jour là à 15h sur la place du village.
- 26 avril : Sortie restaurant à l'Auberge du Gazy
- 14 mai : éliminatoire de la pétanque du secteur à Mende
- 16 mai : tournoi de pétanque du Club à Barjac - Place du village
- 21 mai : journée de la forme du secteur à St Etienne du Valdonnez
- 21 juin : sortie restaurant
- 7 juillet Pique-nique

Président : André PEYTAVIN (06.70.73.07.06)
Vice-président : Claude VANDESMAL (07.81.42.25.00)
Secrétaire : Luis SOBLECHERO (04.66.47.03.95)
Trésorière : Martine CLADEL (04.66.32.79.49)

La compagnie "Un, deux trois...Soleils !"

Spectacles des Ateliers Théâtre de Barjac



Les comédiens des ateliers théâtre de la Compagnie Un, deux, trois... Soleils ! vous présentent à l'issue de leur année leurs deux spectacles. Rdv à la salle des fêtes de Barjac :

- * Atelier théâtre des adultes de Barjac "Paroles de femmes" le mardi 21 mai à 20h
- * Atelier théâtre des enfants de Barjac "Le zizi de Zazie" le mercredi 29 mai à 18h
- * Atelier théâtre des adultes de Mende "Migraaaants" le mardi 12 juin 20h30



Pizza Party au four de Méjantel

**le 15 juin 2019
à partir de 19h**





1^{ER} FESTIVAL DU CLOWN BARJAC Les 30 et 31 AOÛT 2019

Le premier festival du clown en Lozère va se dérouler les 30 et 31 août 2019. Le lieu choisi pour cette manifestation est le village de Barjac.

La Compagnie « Un, deux, trois...Soleils ! » est l'initiatrice et l'organisatrice de ce festival, avec le soutien de la municipalité de Barjac, s'ancrant sur une dynamique locale et sur son implantation depuis 10 ans dans ce village au travers d'ateliers théâtre.

Ce festival se veut être à la fois un moment festif de rencontres, mais également un évènement culturel au travers des différentes créations artistiques proposées parlant de ce personnage qu'est le CLOWN, et de ses possibles.

Le Clown, personnage qui vient par sa naïveté et son appétit de vie, interroger notre société, notre place et nos rapports à celle-ci.

Les différents spectacles présentés parlent de tout cela, **Matin Brun** qui vient confronter le regard du clown à un système dictatorial ;

Rire Barbelé, qui évoque au travers des écrits de **Germaine Tillion** (résistante, internée en camp de concentration), la force du rire et de la poésie, face à la barbarie nazie ; **C'est pas fini** qui traite de nos possibilités à tous de se créer un monde meilleur; **Cinq oreilles** qui nous embarque musicalement au travers des richesses multiples des différents continents et place ce festival comme maillon d'une chaîne multiculturelle.

Festival multiple donc, comme la richesse du clown : de la poésie au rire ; de la révolte à la création commune ; en un mot de notre force créatrice à TOUS.

Que ce temps soit un temps de création de liens collectif, raisonnables et fous.

Serge LACAN, directeur du festival

ETAT CIVIL

.....
En 2018, la cigogne est passée 3 fois dans les foyers Barjacois et 4 couples ont légitimé leur vie commune.
.....

.....
Nous adressons toutes nos condoléances aux 8 familles touchées par la perte d'un proche.
.....

NAISSANCES



* Le 07 janvier 2019 est né à Mende Victor FISCHER DESNOS, parents domiciliés 15 Méjantel.

† DECES

* Pierrette PARÂTRE veuve NOUVEL, décédée à Mende le 18 décembre 2018, domicilié 14 Méjantel.

* Alain GALIERE, décédé à Mende le 2 mars 2019, domicilié 11 le Viala-Haut.



MARIAGES

* Le 08 décembre 2018 entre Sylvie VIDAL et Sébastien PASTOT, domiciliés 37 Méjantel.